

Visa réduit ses commissions pour les commerces en Suisse

TRANSACTIONS. La Comco a conclu un accord à l'amiable avec le prestataire américain de paiement qui pourrait mettre la pression sur Twint.

Laure Wagner

Une économie d'environ 6 millions de francs par an pour les commerçants et leurs clients suisses: voilà ce que représente l'accord à l'amiable conclu entre la Commission de la concurrence (Comco) et Visa. L'autorité helvétique a annoncé jeudi avoir obtenu du géant américain une baisse de ses commissions d'interchange sur les cartes de débit utilisées dans les points de vente suisses. Désormais, un taux moyen maximal de 0,15%, qui pouvait atteindre 0,2%, est applicable sur les transactions réalisées en magasin avec une carte de débit Visa. Ce taux comprend un taux de base plafonné à 0,2%, et un taux réduit de 0,12% pour les paiements dans les commerces de biens de consommation courante, avec un plafond de 36 centimes pour les montants supérieurs à 300 francs. Ces conditions s'appliquent aussi aux paiements effectués sur des appareils mobiles, précise la Comco. C'est «une des différences de l'accord trouvé un an plus tôt avec Mastercard pour un taux de commission plafonné à 0,12%», souligne son vice-président, Olivier Schaller.

Autre nouveauté: la réduction des commissions d'interchange transfrontalières. Dès



keystone

Concurrence. L'accord trouvé entre la Comco et Visa pourrait redistribuer les cartes dans les pratiques de paiement, les commerçants pouvant désormais tendance à s'éloigner de Twint.

à présent, lorsqu'un titulaire d'une carte Visa émise dans l'Espace économique européen (EEE) effectue un achat en Suisse, la commission passera de 1% à 0,2% pour les cartes de débit, et de 1,15% à 0,44% pour les cartes de crédit. «Ce qui n'est pas le cas pour les paiements transfrontaliers effectués via Mastercard», précise le vice-président de la Comco.

Contacté, Visa écrit s'être «accordée à l'amiable» avec

la Comco. «Les frais d'interchange baissent significativement et ont le potentiel de réduire les coûts pour les commerçants suisses de plus de 16 millions de francs par an (ndlr: ce calcul prend en compte les économies réalisées sur les paiements avec une carte émise dans l'EEE).»

Des transactions à hauteur de 40 milliards de francs

Le marché suisse repose sur six grands émetteurs de

cartes de crédit internationales: Cembra Money Bank, Cornèr Bank, PostFinance, Swisscard, UBS et Viseca. Ces institutions émettent les cartes, mais s'appuient sur les réseaux comme Visa et Mastercard, qui fournissent l'infrastructure de paiement. Ce système a «un coût, réparti entre le commerçant et le détenteur de la carte», rappelle Olivier Schaller.

En 2023, les transactions effectuées par cartes de crédit

ont totalisé plus de 40 milliards de francs en Suisse, selon les dernières données croisées de la Banque nationale suisse et de l'Office fédéral de la statistique, relayées par l'association Swiss Payment. Cela représente environ 4,8% du PIB suisse et 10% de la consommation finale des ménages. Dans le détail, 32 milliards proviennent des cartes de crédit suisses, et environ 15 milliards des paiements réalisés sur internet.

Moins cher que Twint

A côté des banques traditionnelles, d'autres acteurs cherchent à se faire une place sur le marché des paiements, à l'instar de Twint, une société créée par plusieurs banques suisses. Son modèle est critiqué pour son taux de commission, de 1,3% ou plus. Des membres de la fédération Swiss Retail ont saisi la Comco début juillet. Sans commenter plus en détail la procédure en cours, le vice-directeur de la Comco estime toutefois que l'accord avec le géant américain pourrait rebattre les cartes dans les pratiques de paiement: «Si Visa est moins cher pour les commerçants que Twint, alors ces derniers pourraient encourager le paiement par carte.» ■